

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2355

19 octobre 2007

SOMMAIRE

Arts et Textiles S.à r.l.	113039	KS Real Estate Corporation	113022
BCP Murano II S.à r.l.	113028	Leading Edge Participations SA	112996
Bellaggio S.A.	113010	Litho Khroma S.A.	113021
Chauffage-Ferblanterie-Sanitaire René Peckels & Fils	112994	Marly International S.A.	113040
Chauffage-Ferblanterie-Sanitaire René Peckels & Fils	112994	MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.	113012
Colony EnTie Investor (Lux) S.à r.l.	113012	Millhouse Real Estate S.à r.l.	112994
Concept Beauté S.A.	113023	Mondi Inflation Packaging S.A.	113040
Concept Line S.A.	113023	Mondi International	113040
Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l.	113030	Orient-Express Luxembourg Finance S.à r.l.	113016
CVC Capital Partners Group Sarl	112996	Overnight Euro Express (O.E.E.) Luxem- bourg S.à r.l.	113014
EREF International 2 S.à r.l.	113025	Partnership Trust S.A.	113022
Eurothea S.A.	113011	Pons Finance S.A.	113018
Financière Balan S.A.	113011	Prim Investment S.à r.l.	113039
Frydmann Group S.A.	113019	Prodeo Holdings Limited	113021
Grand Financial Holding S.A.	112997	Protalux S.A.	113011
Holding 007 S.A.	113017	Resgre Investissements S.A.	113038
Hot Wheels S.à r.l.	113020	REU Lux 1 S.à r.l.	113015
Incatrust	113019	REU Lux 2 S.à r.l.	113015
Infoinvest S.à r.l.	113025	Sandorella Holding S.A.	112996
International Capital Group S.A.	113019	Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l.	113032
Interocean Shipping and Investments Sarl	113011	Serrano S.A.	113010
Interpack SA	112994	Sival International S.A.	113014
Inventum S.A.	113025	Sopor S.A.	113039
J-J. Partners S.A.	113020	Tek Distribution S.A.	113014
Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company	113018	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	112997
Kanebo Investments	113017	WSP Investment	113018
Konzeptual Holding S.A.	113023	Zebulon Investments S.à r.l.	113021
		Zebulon Investments S.à r.l.	113020

Chauffage-Ferblanterie-Sanitaire René Peckels & Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7557 Mersch, 8, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 15.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112004/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05675. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Millhouse Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.075.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48502 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007112005/211/11.

(070127861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Chauffage-Ferblanterie-Sanitaire René Peckels & Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7557 Mersch, 8, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 15.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112002/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05677. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Interpack SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 68.504.

L'an deux mille sept, le 5 septembre;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERPACK S.A., (no matricule 19992202311) avec siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II;

inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 68.504;

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, le 27 janvier 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 15.357;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, le 20 juillet 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 37.046;

modifiée suivant assemblée générale sous seing privé datée du 5 février 2002, publiée au Mémorial C de 2002, page 50.464;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, le 8 novembre 2004, publié au Mémorial C de 2005, page 3.720;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 27 septembre 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 105.735;

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-François Harpes; directeur, demeurant à Bettembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, M. Jean-Noël Bemer, directeur financier, demeurant à Bettembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Augmentation du capital social de la société à concurrence de la somme de trois cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 399.925,-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille et soixante-quinze euros (EUR 600.075,-) à un million euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de quatre mille cinq cent soixante-dix (4.570) actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant à partir de ce jour des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3) Réalisation de cette augmentation du capital:

a.- par incorporation du capital de bénéfices non distribués au montant de trois cent quarante mille euros (EUR 340.000,-);

b.- par paiement en espèces du montant de cinquante-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 59.925,-);

et d'attribuer gratuitement les quatre mille cinq cent soixante-dix (4.570) actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle.

3) Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de la somme de trois cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 399.925,-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille et soixante-quinze euros (EUR 600.075,-) à un million euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de quatre mille cinq cent soixante-dix (4.570) actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant à partir de ce jour des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réaliser cette augmentation de capital par incorporation du capital de bénéfices non distribués et par un paiement en espèces et d'attribuer les quatre mille cinq cent soixante-dix (4.570) actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle.

La justification de l'existence desdits bénéfices non distribués a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

La justification du paiement en espèces du montant de cinquante-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 59.925,-) été rapportée au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Lesdits documents après avoir été paraphés ne varietur resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Suite à la prédite augmentation de capital le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est à lire comme suit:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un million euros (EUR 1.000.000,-) représenté par onze mille quatre cent vingt-huit (11.428) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. Harpes, J.-N. Bemer, R. Gierenz, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 10 septembre 2007, Relation: EAC/2007/10696. — Reçu 599,25 euros.

Le Receveur ff. (signé): Ohemen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 septembre 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007112076/209/85.

(070128556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Sandorella Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 98.185.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112078/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07031. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Leading Edge Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.406.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112079/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07033. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

CVC Capital Partners Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Emanuela Brero, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle a exposé ce qui suit:

En date du 15 mars 2007, le notaire soussigné a dressé sous le numéro 24.151 de son répertoire, le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée CVC CAPITAL PARTNERS GROUP S.à r.l., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.817.

Or la comparante déclare par les présentes avoir constaté des erreurs matérielles de dactylographies portant sur le nom et la dénomination de trois associées reprises dans le tableau repris au point 2. de l'ordre du jour ainsi qu'à la deuxième résolution de la prédite assemblée, dans sa version anglaise et française.

Par la présente la comparante, se référant à la liste de présence annexée audit procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2007, déclare agir en sa qualité de mandataire de la totalité des associés de la société CVC

CAPITAL PARTNERS GROUP S.à r.l. en vertu de procurations sous seing privé qui demeurent également annexées audit acte du 15 mars 2007.

La comparante, dans sa prédite qualité, requiert les rectifications suivantes:

Il conviendra de lire dans le tableau repris au point 2. de l'ordre du jour ainsi qu'à la deuxième résolution de la prédite assemblée, dans sa version anglaise et française, le nom des trois associées suivantes comme suit:

1 ° La dénomination de la société MOURANT & CO TRUSTEES LTD. (HORIZON) devra être lue MOURANT & CO TRUSTEES LIMITED en sa qualité de TRUSTEES DE HORIZON INVESTMENT TRUST.

2 ° La dénomination de la société MOURANT & CO TRUSTEES LTD. (LODGE) devra être lue MOURANT & CO TRUSTEES LIMITED.

3 ° Le deuxième prénom de Madame Koltes-Sulzer devra être lu «Ingeborg» en lieu et place de «Ingeberg».

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Brero, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25170. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007112075/202/41.

(070128311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Grand Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.481.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007112077/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06999. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

In the year two thousand seven, on the twenty fourth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TIGER HOLDING FOUR PARENT S.à r.l., (hereafter the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, the articles of association have not been amended, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125.430.

The meeting is presided by Mrs Catherine Desso, «avocat à la Cour», residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Séverine Silvestro, «avocat à la Cour», residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of different classes of shares and conversion of the existing shares.
2. Increase of the corporate capital by an amount of 2,303,840.- USD (two millions three hundred three thousand eight hundred forty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 17,500.- USD (seventeen thousand five hundred United States Dollars) to 2,321,340.- USD (two millions three hundred twenty-one thousand three hundred forty United States Dollars) by the issue 65,824 (sixty-five thousand eight hundred twenty-four) shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.
3. Amendment of articles 8, 10, 16, 20 and 21 of the articles of association and to carry on a complete restatement of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create different classes of redeemable shares and to convert the existing 500 (five hundred) shares into 500 (five hundred) redeemable shares of class A.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 2,303,840.- USD (two millions three hundred three thousand eight hundred forty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 17,500.- USD (seventeen thousand five hundred United States Dollars) to 2,321,340.- USD (two millions three hundred twenty-one thousand three hundred forty United States Dollars) by the issue of 65,824 (sixty-five thousand eight hundred twenty-four) redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, by contribution in cash, as follows: 20,193 (twenty thousand one hundred ninety-three) redeemable shares of class A, 1,597 (one thousand five hundred ninety-seven) redeemable shares of class B, 1,528 (one thousand five hundred twenty-eight) redeemable shares of class C, 1,888 (one thousand eight hundred eighty-eight) redeemable shares of class D, 35,039 (thirty-five thousand thirty-nine) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand seven hundred seventy-one) redeemable shares of class F and 3,808 (three thousand eight hundred eight) redeemable shares of class G.

Third resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 65,824 (sixty-five thousand eight hundred twenty-four) new redeemable shares as follows:

Class A shares	Shares
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	9,618
TIGER GLOBAL, L.P.	6,795
TIGER GLOBAL II, L.P.	167
TIGER GLOBAL, LTD.	3,155
Scott Shleifer	229
Feroz Dewan	229
Totals:	20,193
Class B shares	Shares
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1,597
Total:	1,597
Class C shares	Shares
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1,453
Lee Fixel	17
Scott Shleifer	29
Feroz Dewan	29
Total:	1,528
Class D shares	Shares
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1,794
Lee Fixel	14
Scott Shleifer	40
Feroz Dewan	40
Total:	1,888
Class E shares	Shares
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	33,294
Lee Fixel	114

Scott Shleifer	916
Feroz Dewan	715
Total:	35,039
Class F shares	Shares
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1,684
Lee Fixel	21
Scott Shleifer	33
Feroz Dewan	33
Total:	1,771
Class G shares	Shares
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	3,640
Scott Shleifer	84
Feroz Dewan	84
Total:	3,808

Intervention - Subscription - Payment

- TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P. (hereafter TIGER PIP IV), a Cayman Islands limited partnership, acting through its general partner TIGER GLOBAL PIP PERFORMANCE IV, L.P., acting through its general partner TIGER GLOBAL PIP MANAGEMENT IV, LTD., all having their registered office at c/o TURNER & ROULSTONE MANAGEMENT LTD., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registration number TU-18459.

- TIGER GLOBAL, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, registration number 3363052.

- TIGER GLOBAL II, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, registration number 3586696.

- TIGER GLOBAL, LTD., a Cayman Islands exempted company, having its registered office at TURNER & ROULSTONE MANAGEMENT LTD., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registration number CC-118168.

- Lee Fixel, company director, with professional address at 101, Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

- Scott Shleifer, company director, with professional address at 101, Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

- Feroz Dewan, company director, with professional address at 101, Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

Here all represented by Mrs. Catherine Dessoy, «avocat à la cour», residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of proxies;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class A shares	Shares	USD
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	9,618	336,630
TIGER GLOBAL, L.P.	6,795	237,825
TIGER GLOBAL II, L.P.	167	5,845
TIGER GLOBAL, LTD.	3,155	110,425
Scott Shleifer	229	8,015
Feroz Dewan	229	8,015
Total:	20,193	706,755
Class B shares	Shares	USD
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1,597	55,895
Total:	1,597	55,895
Class C shares	Shares	USD
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1,453	50,855
Lee Fixel	17	595
Scott Shleifer	28	1,015
Feroz Dewan	28	1,015
Total:	1,528	53,480
Class D shares	Shares	USD

TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1,794	62,790
Lee Fixel	14	490
Scott Shleifer	40	1,400
Feroz Dewan	40	1,400
Total:	1,888	66,080
Class E shares		
	Shares	USD
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	33,294	1,165,290
Lee Fixel	114	3,990
Scott Shleifer	916	32,060
Feroz Dewan	715	25,025
Total:	35,039	1,226,365
Class F shares		
	Shares	USD
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1,684	58,940
Lee Fixel	21	735
Scott Shleifer	33	1,115
Feroz Dewan	33	1,115
Total:	1,771	61,985
Class G shares		
	Shares	USD
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	3,640	127,400
Scott Shleifer	84	2,940
Feroz Dewan	84	2,940
Total:	3,808	133,280
Total:	65,824	2,303,840

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 2,303,840.- USD (two millions three hundred three thousand eight hundred forty United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting decides to amend articles 8, 10, 16, 20 and 21 of the articles of association and to carry on a complete restatement of the articles of association as follows:

«Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is TIGER HOLDING FOUR PARENT S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1. The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 2,321,340.- USD (two millions three hundred twenty-one thousand three hundred forty United States Dollars) represented by 20,693 (twenty thousand six hundred ninety-three) redeemable shares of class A, 1,597 (one thousand five hundred ninety-seven) redeemable shares of class B, 1,528 (one thousand five hundred twenty-eight) redeemable shares of class C, 1,888 (one thousand eight hundred eighty-eight) redeemable shares of class D, 35,039 (thirty-five thousand thirty-nine) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand seven hundred seventy-one) redeemable shares of class F, 3,808 (three thousand eight hundred eight) redeemable shares of class G, of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.

8.2. The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the «Targeted Assets») as shall be decided by decisions of a majority in interest of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto.

8.3. Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes of this article «net income» means the current income of the Company as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred and costs of the management of the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

8.4. Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and these articles of incorporation) or upon liquidation of the Company (subject as set out under Article 21 hereunder) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

8.5. A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the consent of a majority in interest of the shareholders of the relevant class. Such repurchase has to be followed by reduction of the Company's share capital by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment

by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. No transfer of redeemable shares reporting to a specific class may take place without the consent of a majority in interest of the shareholders of the concerned class.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by TIGER PIP IV with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of TIGER PIP IV.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance residing outside of Luxembourg than managers in attendance residing in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing outside of Luxembourg cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders' decisions

Art. 15. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Subject to the provisions of article 8.4., the shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as at the established at the paragraphs here above of the present article.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by managers, shareholders or any other person appointed by the shareholders, which are vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of debts, taking into consideration the several classes of shares, subject to the following provisions:

the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to, divided by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific classes of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twenty eight thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TIGER HOLDING FOUR PARENT S.à. r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, dont les statuts n'ont pas subi de modifications, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125.430.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoï, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Création de différentes classes de parts sociales et conversion des parts sociales existantes.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 2.303.840,- USD (deux millions trois cent trois mille huit cent quarante Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 17.500,- USD (dix sept mille cinq cents Dollars US) à 2.321.340,- USD (deux millions trois cent vingt et un mille trois cent quarante Dollars US) par l'émission de 65.824 (soixante-cinq mille huit cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3.- Modification des articles 8, 10, 16, 20 et 21 des statuts et refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer différentes classes de parts sociales rachetables et de convertir les 500 (cinq cents) parts sociales existantes en 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de classe A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 2.303.840,- USD (deux millions trois cent trois mille huit cent quarante Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 17.500,- USD (dix sept mille cinq cents Dollars US) à 2.321.340,- USD (deux millions trois cent vingt et un mille trois cent quarante Dollars US) par l'émission de 65.824 (soixante-cinq mille huit cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire comme suit: 20.693 (vingt mille six cent quatre-vingt-treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.597 (mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.528 (mille cinq cent vingt-huit) parts sociales rachetables de classe C, 1.888 (mille huit cent quatre-vingt-huit) parts sociales rachetables de classe D, 35.039 (trente cinq mille trente-neuf) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 3.808 (trois mille huit cent huit) parts sociales rachetables de classe G.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription les 65.824 (soixante-cinq mille huit cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

Parts sociales de classe A

TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	9.618
TIGER GLOBAL, L.P.	6.795
TIGER GLOBAL II, L.P.	167
TIGER GLOBAL, LTD.	3.155
Scott Shleifer	229
Feroz Dewan	229
Total:	20.193

Parts sociales de classe B

TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1.597
Total:	1.597

Parts sociales de classe C	
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1.453
Lee Fixel	17
Scott Shleifer	29
Feroz Dewan	29
Total:	<u>1.528</u>
Parts sociales de classe D	
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1.794
Lee Fixel	14
Scott Shleifer	40
Feroz Dewan	40
Total:	<u>1.888</u>
Parts sociales de classe E	
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	33.294
Lee Fixel	114
Scott Shleifer	916
Feroz Dewan	715
Total:	<u>35.039</u>
Parts sociales de classe F	
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1.684
Lee Fixel	21
Scott Shleifer	33
Feroz Dewan	33
Total:	<u>1.771</u>
Parts sociales de classe G	
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	3.640
Scott Shleifer	84
Feroz Dewan	84
Total:	<u>3.808</u>

Intervention - Souscription - Paiement

- TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P. (ci-après TIGER PIP IV), un Limited Partnership des Cayman Islands, représenté par son «general partner» TIGER GLOBAL PIP PERFORMANCE IV, L.P., représenté par son «general partner» TIGER GLOBAL PIP MANAGEMENT IV, LTD., tous ayant leur siège social à TURNER & ROULSTONE MANAGEMENT LTD., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, numéro TU-18459.

- TIGER GLOBAL, L.P., un limited partnership du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, numéro 3363052.

- TIGER GLOBAL II, L.P., un limited partnership du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, numéro 3586696.

- TIGER GLOBAL, LTD., une société des Cayman Islands, ayant son siège social à TURNER & ROULSTONE MANAGEMENT LTD., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, numéro CC-118168.

- Lee Fixel, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 101, Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

- Scott Shleifer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 101, Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

- Feroz Dewan, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 101, Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

Tous représentés par Maître Catherine Dessoï, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, suivant des procurations sous seing privé,

ont déclaré souscrire 65.824 (soixante-cinq mille huit cent vingt quatre) nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe A		USD
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	9.618	336.630

TIGER GLOBAL, L.P.	6.795	237.825
TIGER GLOBAL II, L.P.	167	5.845
TIGER GLOBAL, LTD.	3.155	110.425
Scott Shleifer	229	8.015
Feroz Dewan	229	8.015
Total:	20.193	706.755
Parts sociales de classe B		USD
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1.597	55.895
Total:	1.597	55.895
Parts sociales de classe C		USD
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1.453	50.855
Lee Fixel	17	595
Scott Shleifer	28	1.015
Feroz Dewan	28	1.015
Total:	1.528	53.480
Parts sociales de classe D		USD
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1.794	62.790
Lee Fixel	14	490
Scott Shleifer	40	1.400
Feroz Dewan	40	1.400
Total:	1.888	66.080
Parts sociales de classe E		USD
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	33.294	1.165.290
Lee Fixel	114	3.990
Scott Shleifer	916	32.060
Feroz Dewan	715	25.025
Total:	35.039	1.226.365
Parts sociales de classe F		USD
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	1.684	58.940
Lee Fixel	21	735
Scott Shleifer	33	1.115
Feroz Dewan	33	1.115
Total:	1.771	61.985
Parts sociales de classe G		USD
TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P.	3.640	127.400
Scott Shleifer	84	2.940
Feroz Dewan	84	2.940
Total:	3.808	133.280
Total:	65.824	2.303.840

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 2.303.840,- USD (deux millions trois cent trois mille huit cent quarante Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8, 10, 16, 20 et 21 des statuts et de procéder à une refonte complète de ceux-ci comme suit:

«Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi

longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera TIGER HOLDING FOUR PARENT S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1. Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 2.321.340,- USD (deux millions trois cent vingt et un mille trois cent quarante Dollars US), représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre-vingt-treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.597 (mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.528 (mille cinq cent vingt-huit) parts sociales rachetables de classe C, 1.888 (mille huit cent quatre-vingt-huit) parts sociales rachetables de classe D, 35.039 (trente-cinq mille trente neuf) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 3.808 (trois mille huit cent huit) parts sociales rachetables de classe G.

8.2. Les produits d'émission de chaque classe de part sociale (quel que soit le moment d'émission des parts sociales rentrant dans cette classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de parts sociales peuvent être investis dans les actifs donnés (les «Investissements Projetés») tel que décidé à la majorité par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée.

Le Conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci.

8.3. Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au

sens du présent article, «revenu net» signifie le revenu courant de la Société ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le Conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté et gère les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

8.4. Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 21 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

8.5. Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord de la majorité des associés de la classe concernée. Un tel rachat doit être suivi d'une réduction du capital social de la société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le Conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant ce montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du Conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert comptable renommé (qui n'est pas lié au cabinet d'expert comptable nommé pour l'audit des comptes de la Société) afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert comptable sera réglé à partir des montants dus aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement.

Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales rachetables relative à une classe spécifique de parts sociales ne peut être effectuée qu'avec l'agrément de la majorité des autres associés de la classe concernée.

Pour le reste il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par TIGER PIP IV avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de TIGER PIP IV.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte des profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Sous réserves de l'article 8.04., les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu des alinéas qui précèdent au présent article.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance, des associés ou toute autre personnes désignée par les associés et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les

actifs et régler le passif de la Société, en tenant compte des diverses catégories de parts sociales sous réserves des dispositions suivantes:

les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis par la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ vingt-huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoy, S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20203. — Reçu 16.654,67 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007112120/211/706.

(070128026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Bellaggio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 44, rue Schrobilgen.

R.C.S. Luxembourg B 95.976.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007112156/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06550. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Serrano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.094.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112080/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07035. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Financière Balan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.305.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112081/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07038. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Eurothea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 64.273.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112082/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07040. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Protalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.192.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112482/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02962. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Interocean Shipping and Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 62.245.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007112159/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06544. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Colony EnTie Investor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 96.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Réveilliez

Responsable Juridique

Habilitée par la Gérance

Référence de publication: 2007112131/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05627. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.530.

In the year two thousand and seven, on the tenth of August.

Before Us M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1) The private limited liability company MGP ASIA (LUX) S.à r.l., having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 107.241.

2) The private limited liability company BlackDog S.à r.l., having its registered office at L-5770 Weiler-la-Tour, 25, rue du Schlammeste, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 121.793,

Both are here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- The prenamed parties represent all the participants of the private limited company MGP ASIA JAPAN TMK 2 HOLDINGS S.à r.l., having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 119.530, (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on July 31, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2064 of November 4, 2006 and whose articles of association have amended pursuant to a deed of the said notary Paul Bettingen on 19 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1072 of June 6, 2007.

All this being declared, the appearing person, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Restatement of article 2 of the Company's articles of incorporation.

Then, the participants take the following resolution:

Resolution

The participants decide to restate article 2 of the Company's articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 2.** The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the «Stone Shares») of STONE INVESTMENTS TMK, a Japanese tokutei mokuteki kaisha (STONE), (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by Stone of bonds to financing institutions or the taking of loans by Stone from financing institutions, and their successors and assigns (collectively, the «Bondholder»), (iii) take up loans of any type by whatever means from MGP ASIA (LUX) S.a.r.l. and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée MGP ASIA (LUX) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.241.

2) La société à responsabilité limitée BlackDog S.à r.l., ayant son siège social à L-5770 Weiler-la-Tour, 25, rue du Schlammeste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.793.

Toutes les deux sont ici représentées par Maître Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations lui délivrées sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes prénommées représentent toutes les associées de MGP ASIA JAPAN TMK 2 HOLDINGS S.à r.l., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119.530, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 31 juillet 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2064 du 4 novembre 2006 et les statuts ont été modifiés par un acte dudit notaire Paul Bettingen du 19 mars 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1072 du 6 juin 2007.

Ceci déclaré, la comparante, ès-qualité qu'elle agit, a ensuite requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit.

Que l'ordre de jour est le suivant:

Ordre du jour:

Refonte de l'article 2 des statuts de la Société.

Puis, les associées prennent la résolution suivante:

Résolution

Les associées décident d'amender article 2 des statuts de la Société pour en donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le seul et unique objet de la Société, et la nature des activités à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, d'être propriétaire, de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les «Actions Stone») de STONE INVESTMENTS TMK, une tokutei mokuteki kaisha de droit japonais (STONE), (ii) de délivrer et exécuter des documents signés liés à l'émission par Stone d'obligations spécifiques à des institutions financières ou à des emprunts contractés par Stone auprès d'institutions financières, et leurs successeurs et cessionnaires (collectivement les «Obligataires»), (iii) souscrire à des prêts de toutes formes de quelque manière que ce soit octroyé par MGP ASIA (LUX) S.a.r.l. et (iv) d'exécuter tout acte annexe à ce qui précède. La Société n'entreprendra aucune activité non liée à ce qui précède et ne détiendra aucun actif non lié à ce qui précède.»

113014

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2007, Relation GRE/2007/3714. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007112280/231/104.

(070128560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Overnight Euro Express (O.E.E.) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 2, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 36.584.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112170/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06741. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Tek Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.449.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 19 décembre 2005, que:

Suite à l'assemblée générale du 1^{er} février 2001, Monsieur Robert Hever avait été nommé aux fonctions d'administrateur de la société TEK DISTRIBUTION S.A.;

Les actionnaires de TEK DISTRIBUTION SA prennent acte la démission avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2005 de Monsieur Robert Hever de ses fonctions d'administrateur de TEK DISTRIBUTION S.A.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007112458/1268/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Sival International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.473.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 septembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse pro-

fessionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse, professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007112454/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

REU Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.673.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112480/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

REU Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.558.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112481/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02846. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Orient-Express Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.989.

L'an deux mille sept, le treize août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ORIENT EXPRESS HOTELS Ltd, une société de droit des Bermudes ayant son siège social au 22, Victoria Street, BERMHAM EX Hamilton, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée ORIENT-EXPRESS LUXEMBOURG FINANCE S.à. r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.989, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1099 du 22 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Joseph Elvinger en date du 19 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1156 du 16 novembre 2004 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

Version française:

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle de deux des gérants à savoir Messieurs Stewart Kam-Cheong et Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

113017

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 août 2007, Relation GRE/2007/3746. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 20 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007112304/231/58.

(070128572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Holding 007 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.209.

Assemblée générale ordinaire du 24 août 2007 pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2006

Le 24 août 2007 les actionnaires ont approuvé les résolutions suivantes:

- Nomination avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs de

* MACAREVA HOLDING SA avec adresse 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en remplacement de ELVO LIMITED sortant.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

- Reconduction des mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de Mr Vincent Villem et d'administrateur de Mr Axel Rust ainsi que de GEFCO LIMITED comme Commissaire aux Comptes pour une période de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

HOLDING 007 SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007112451/1333/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Kanebo Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.118.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112484/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.848.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112485/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02929. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pons Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.068.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112483/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

WSP Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 34.996.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007112094/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06306. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

International Capital Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 56.180.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007112505/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03943. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Incatrust, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 56.405.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007112506/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Frydmann Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 84.976.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2007

A l'unanimité, l'Assemblée prend note et accepte la démission aux fonctions d'Administrateur de la société de Mademoiselle Bouchez Valérie.

La cessation des fonctions d'Administrateur de Mademoiselle Bouchez Valérie deviendra effective dès la clôture de la présente assemblée.

A l'unanimité, l'Assemblée prend note et accepte la démission aux fonctions d'Administrateur de la société de Madame Ameuil Vilay.

La cessation des fonctions d'Administrateur de Madame Ameuil Vilay deviendra effective dès la clôture de la présente assemblée.

A l'unanimité, l'Assemblée donne pouvoir au porteur des présentes pour accomplir les formalités liées aux présentes. L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à quinze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal.

A Luxembourg en six exemplaires originaux.

V. Ameuil, V. Bouchez, J.-B. Lopez.

Référence de publication: 2007112450/7181/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08066. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

J-J. Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 49.060.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112504/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Hot Wheels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 87.841.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112507/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Zebulon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.489.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 août 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté de 1 à 2.
- 2) Monsieur Paul Marx a démissionné de son mandat de gérant.
- 3) Monsieur David Bardeen, né le 24 mai 1974 à New Haven (USA), demeurant à NY 10011 New York (USA), 405 N. 23rd Street #155, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances conjointement avec un gérant de catégorie B.
- 4) Monsieur Cornelius Bechtel, administrateur de sociétés, né le 11 mars 1968 à Emmerich (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée illimitée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances conjointement avec un gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZEBULON INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007112514/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00472. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Prodeo Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.031.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 août 2007

- 1) La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérante.
- 2) Madame Christine Schweitzer, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PRODEO HOLDINGS LIMITED

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007112515/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Zebulon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.489.

—

A la suite de la cession en date du 14 août 2007 des 250 parts sociales détenues par la société ECOREAL S.A., celles-ci sont dorénavant toutes détenues par la société ZAM VENTURES LUX HOLDING LLC ayant son siège social à 19808 Delaware (Etats-Unis), Wilmington, 2711, Centreville Road, Suite 400, enregistrée au registre de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) sous le numéro 4404538.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour ZEBULON INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007112513/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00470. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Litho Khroma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 64.158.

—

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2007

Les actionnaires de la société LITHO KHROMA S.A. réunis le 13 septembre 2007 au siège social ont décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg le 13 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007112500/4507/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Partnership Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 11.156.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration
en date du 10 septembre 2007*

1. Monsieur Lukas Lütjens a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Frédéric Gans, administrateur de sociétés, né à Bâle (Suisse), le 9 janvier 1969, demeurant à CH-8127 Forch, (Suisse) Im Brunnli 10, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
3. Monsieur Robert Hovenier a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
5. Monsieur David Garrido, administrateur de sociétés, né à Lancy (Suisse), le 11 juillet 1969, demeurant 8802 Kilchberg, 14, Weinbergstrasse, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
6. La société anonyme PKF WIRTSCHAFTSPRÜFUNG AG, avec siège social à CH-8027 Zürich, (Suisse), Lavaterstrasse 40, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
7. Monsieur David Garrido a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARTNERSHIP TRUST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007112512/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05997. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

KS Real Estate Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.990.

—
EXTRAIT

Il ressort des résolutions des actionnaires de la Société prises en date du 18 juin 2007 que les actionnaires:

- Acceptent la démission de BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée.
- Décident de nommer avec effet immédiat RUBIN S.à r.l, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.507, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Il ressort des résolutions des actionnaires de la Société prises en date du 21 juin 2007 que le siège social de la Société est transféré du 4, rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet en date du 18 juin 2007.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112509/556/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Konzeptual Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.293.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 6 septembre 2007

1. Monsieur Daniel Galhano a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KONZEPTUAL HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007112510/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05849. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**Concept Beauté S.A., Société Anonyme,
(anc. Concept Line S.A.).**

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.
R.C.S. Luxembourg B 111.793.

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de CONCEPT LINE S.A. R.C. B No. 111793, constituée suivant acte reçu par le Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 339 du 15 février 2006.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en CONCEPT BEAUTE S.A.

2. Transfert du siège social à L-5412 Canach, Scheierhaff.

3. Modification de l'objet social et, par conséquent, de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet l'exploitation d'un salon de beauté avec la vente en gros ou en détail, sous toutes ses formes, de tous produits et articles de la branche.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

4. Acceptation de la démission d'un membre du Conseil d'Administration.

- Décharge.

5. Nomination d'un nouvel administrateur.

6. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en CONCEPT BEAUTE S.A., et de modifier, par conséquent, l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CONCEPT BEAUTE S.A.

Deuxième résolution

Le siège social est transféré à L-5412 Canach, Scheierhaff de sorte que le 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1. 2^e alinéa.** Le siège social est établi à Canach, dans la commune de Lenningen.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et, par conséquent, l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de beauté avec la vente en gros ou en détail, sous toutes ses formes, de tous produits et articles de la branche.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission d'un administrateur, à savoir:

Monsieur Alan Cattaneo, ouvrier, né le 20 octobre 1966 à Ceriano, demeurant 229, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg.

Par vote spécial décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Est nommé comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Madame Béatrice Philomène Sambati, esthéticienne, née le 29 janvier 1955 à Hayange, demeurant 26, place du marché, F-57100 Thionville.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, et son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé d'élire Madame Béatrice Philomène Sambati, préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, P. Chantereau, E. Cattaneo, B. D'Ascanio, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25710. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112607/242/89.

(070129183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Inventum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.775.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112537/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02909. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070128158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Infoinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.686.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112538/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02911. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070128161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

EREF International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.206.

In the year two thousand seven, the sixth day of September.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EREF INTERNATIONAL 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 117.206 (the Company). The Company has been incorporated on June 9, 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1562 of August 17, 2006. The articles of association of the Company have been amended on July, 12 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1709 of September 13, 2006

There appeared:

EREF INTERNATIONAL 1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 117.205 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Richard Desgropes, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each to EUR 100,000.- (one hundred thousand euro), by way of the issue of 3,500 (three thousand five hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 6.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Transfer of the registered office of the Company from 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of article 4.1. of the Articles;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MAS Sàrl to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each to EUR 100,000.- (one hundred thousand euro), by way of the issue of 3,500 (three thousand five hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euro) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated as follows:

- EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euro) to the nominal share capital account of the Company;

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1. of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euro each.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof.

The Sole Shareholder resolves, subsequently, to amend article 4.1. of the Articles so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 4.** The Company has its Head Office in the Commune of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MAS Sàrl to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,600.- (two thousand six hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sixième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de EREF INTERNATIONAL 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.206 (la Société). La Société a été constituée le 9 juin 2006 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1562 du 17 août 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés le 12 juillet 2007 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1709 du 13 septembre 2006.

A comparu:

EREF INTERNATIONAL 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.205 (l'Associé Unique),

ici représenté par Maître Richard Desgropes, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 100.000,- (cent mille euros) par l'émission de 3.500 (trois mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 6.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Transfert du siège social de la Société du 1, rue du Glacis, L-1628 Luxembourg au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de l'article 4.1. des Statuts.

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de MAS Sàrl de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 100.000,- (cent mille euros) par l'émission de 3.500 (trois mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) et il la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR

87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté comme suit:

- EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) au compte capital social nominal de la Société;

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1. des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 1, rue du Glacis, L-1628 Luxembourg au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date des présentes.

L'Associé Unique décide, par conséquent, de modifier l'article 4.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a son siège social dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINANDY et à tout employé de MAS Sàrl afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.600,- (deux mille six cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Desgropes, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. Relation: LAC/2007/25715. — Reçu 875 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112573/242/170.

(070129177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

BCP Murano II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.052.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BCP MURANO I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg and incorporated by deed of Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, on 4th November 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association («the Memorial»), on 27th January 2005, number 75, represented by M^e Valérie Kopera, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 11th June 2007 (such proxy to be registered together with the present deed).

being the sole member of BCP MURANO II S.à r.l (the «Company»), a société à responsabilité limitée, with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg and incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then in Mersch, on 4th November 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Memorial»), on 26th January 2005, number 74. The articles of incorporation of the Company has been modified for the last time by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, on 26th February 2007, not yet published in the Memorial.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the seven hundred thirty five thousand two hundred twelve (735,212) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

i. Reduction of the current issued share capital of the Company of eighteen million three hundred eighty thousand three hundred Euro (€ 18,380,300.-) by an amount of eighteen million three hundred sixty seven thousand eight hundred Euro (€ 18,367,800.-) (the «Reduction Amount»), to twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), by cancellation of seven hundred thirty four thousand seven hundred twelve (734,712) shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) per share, to offset the losses of the Company incurred as at 30th November 2006 amounting to two million eight hundred and seventy-seven thousand two hundred and twenty-two (€ 2,877,222.-), and allocation of the balance to the fully distributable reserve,

ii. Reduction of the amount currently booked in the legal reserve amount (if any) to one thousand two hundred and fifty Euro (€ 1,250.-) (representing 10% of the new share capital), and allocation of the balance to a freely distributable share premium account.

iii. Amendment of Article 5 first paragraph of the Articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions which have been taken by the sole member:

Sole resolution

It is resolved to reduce the corporate capital by an amount of eighteen million three hundred sixty-seven thousand eight hundred Euro (€ 18,367,800.-) Euro in order to reduce it from eighteen million three hundred eighty thousand three hundred Euro (€ 18,380,300.-) to twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), by the cancellation of seven hundred thirty four thousand seven hundred twelve (734,712) shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) per share, to compensate the losses of the Company as incurred as at 30th November 2006 amounting to two million eight hundred and seventy-seven thousand two hundred and twenty-two (€ 2,877,222.-) and to allocate the balance to the fully distributable reserve.

It is noted that the Company had at this stage not made any allocation to the legal reserve there having been no net profits in the Company.

It is resolved to amend Article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation which now reads as follows:

« **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BCP MURANO I S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors résidant à Mersch, le 4 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 27 janvier 2005, numéro 75, représentée par M^e Valérie Kopera, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 11 juin 2007 (une telle procuration étant enregistrée avec le présent acte),

étant l'Associé Unique de BCP MURANO II S.à.r.l (the «Company»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et constitué par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors à Mersch, le 4 novembre 2004, publié au Mémorial C le 26 janvier 2005, numéro 74. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, le 26 février 2007, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les sept cent trente-cinq mille deux cent douze (735.212) parts sociales émises par la Société de sorte que les décisions peuvent être valables prises sur tous les points de l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

i. Réduction du capital social émis actuel de la Société de dix-huit millions trois cent quatre-vingt mille trois cents euros (€ 18.380.300,-) par un montant de dix-huit millions trois cent soixante-sept mille huit cents euros (€ 18.367.800,-) (le «Montant de Réduction»), à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), par l'annulation de sept cent trente-quatre mille sept cent douze (734.712) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) par part sociale, pour compenser les pertes de la Société encourues au 30 novembre 2006 égales à deux millions huit cent soixante-dix-sept mille deux cent vingt-deux euros (€ 2.877.222,-) et allocation du solde à la réserve pleinement distribuable.

ii. Réduction du montant actuel de la réserve légale (le cas échéant) à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-) (représentant 10% du nouveau capital social) et affectation du solde à un compte de prime d'émission librement distribuable.

iii. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'associé unique:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de réduire le capital social de dix-huit millions trois cent soixante-sept mille huit cents euros (€ 18.367.800,-), afin de le réduire de dix huit millions trois cent quatre-vingt mille trois cents euros (€ 18.380.300,-) à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), par l'annulation de sept cent trente-quatre mille sept cent douze (734.712) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) par part sociale pour compenser les pertes de la Société encourues au 30 novembre 2006 égales à deux millions huit cent soixante-dix-sept mille deux cent vingt-deux euros (€ 2.877.222,-) et d'allouer le solde à la réserve librement distribuable.

Il a été noté que la Société n'avait pas à ce jour effectué d'affectation à la réserve légale du fait de l'absence de profit net de la Société.

Il a été décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui se lit dorénavant comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.200,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; qu'à la demande desdits comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, il signe avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Kopera, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, Relation: LAC/2007/13845. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112608/242/117.

(070129322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.066.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DUCHY INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.282 (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mr Arnaud Arrecgros, maître en droit, residing at 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 13 September 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting as the sole shareholder of CREDIT SUISSE FUNDING (LUXEMBOURG) S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, which registration number with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is B 124.066, incorporated by notarial deed on 23 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 April 2007, no. 549 page 26309, and amended by a deed of the undersigned notary on 16 March 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 June 2007, no. 1130, page 54217, declared and requested the undersigned notary to act that:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 13 of the articles of association of the Company so as to set the quorum required for meetings of the board of managers to at least two managers present and to allow for convening notices to be sent by electronic mail. Article 13 of the articles of association shall therefore read as follows:

«In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers can validly deliberate and take decisions only if at least two managers are present at such meeting. Any decision by the board of managers shall require a simple majority.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax, telex or electronic mail at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such case, resolutions and decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DUCHY INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.282 («l'Associé Unique»),

représentée par Monsieur Arnaud Arrecgros, maître en droit, demeurant au 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 septembre 2007.

Cette procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et va être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en tant qu'associé unique de CREDIT SUISSE FUNDING (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.066, constituée suivant acte notarié du 16 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 avril 2007, sous le numéro 549 page 26309, et modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mars 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 juin 2007, sous le numéro 1130, page 54217, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts, afin de fixer le quorum requis pour les décisions du conseil de gérance à un minimum de deux gérants présents à la réunion et d'autoriser l'envoi des avis écrits de réunion par courrier électronique. L'article 13 des Statuts aura désormais le libellé suivant:

«En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et adopter des résolutions que si au moins deux gérants sont présents à la réunion du conseil de gérance. Toute résolution du conseil de gérance sera adoptée à la majorité simple.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Arrecgros, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11231. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007112587/239/102.

(070129158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.743.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SCULPTOR HOLDINGS S.à r.l., formerly named PACTO S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 111.786,

here represented by Ms Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 4 September 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of SCULPTOR TURKISH REAL ESTATE S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by SCULPTOR HOLDINGS S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,900.- euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following person is appointed sole manager of the Company for an unlimited period:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 9.098, having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SCULPTOR HOLDINGS S.à r.l., anciennement dénommée PACTO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.786,

ici représentée par Mademoiselle Céline Le Cam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 septembre 2007.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné resteront annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SCULPTOR TURKISH REAL ESTATE S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre actionnaires. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné par des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un actionnaire, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des actionnaires représentant les trois quarts des parts appartenant aux actionnaires survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des actionnaires ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par les actionnaires, fixant la durée

de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'actionnaire unique ou, selon le cas, les actionnaires.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque actionnaire a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un actionnaire unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des actionnaires par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque actionnaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommé(s) par l'assemblée des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les actionnaires en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

SCULPTOR HOLDINGS S.à r.l., prénommé, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à 1.900,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098, ayant son siège social au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Le Cam, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26663. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112551/242/337.

(070129204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Resgre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.165.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112534/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01723. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Prim Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.312.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Marc Lamesch, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112535/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02903. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Arts et Textiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 7, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 63.223.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112659/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02443. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Sopor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.493.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Marc Lamesch, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112533/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Mondi International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 233.403.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.464.

Lors du conseil de gérance en date du 20 juillet 2007, il a été décidé de transférer le siège social du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112527/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06284. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Mondi Inflatable Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 100.675.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 20 juillet 2007, il a été décidé de transférer le siège social du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112524/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Marly International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 21, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 65.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007112021/239/12.

(070127661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.
